



combs
la-ville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 octobre 2022

Délibération n° 02

Date de convocation

07.10.2022

Date d'affichage

11.10.2022

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 29

votants : 34

Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel communal.

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. C. YOUMBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme M. GEORGET par Mme J. BREDAS – Mme C. LAFONT par M. E. ALAMAMY – M. B. ZAOUÏ par Mme M. GOTIN – M. Y. LERAY par Mme F. SAVY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH

Absente

Mme A. MEJIAS

Monsieur Sylvain ROUILLIER a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 311-1 et suivants et L. 313-1, L. 331-1 et suivants, L. 411-1 et suivants et L. 415-1,

VU les décrets d'application du Code général de la Fonction Publique qui ont défini les conditions de recrutement et de rémunération des différents cadres d'emplois des filières Sanitaire et Sociale, Culturelle, Technique, Administrative, Sportive, Animation et de la Police Municipale,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le budget de la Commune,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'adapter le tableau des effectifs, suite à des mouvements de personnel au sein des services municipaux,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal selon les modalités fixées en annexe.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 17 octobre 2022

Le Maire
Guy GEOFFROY

↓



Le secrétaire de séance
Sylvain ROUILLIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "S. Rouillier", with a long horizontal stroke extending to the right.

Pour : 34
Contre : -
Abstentions : -

ANNEXE à la Délibération n°02 du Conseil Municipal du 17 octobre 2022

SITUATION ANCIENNE	SITUATION NOUVELLE	DATE D'EFFET
1 poste d'adjoint technique TC CNRACL	1 poste d'adjoint technique TC Contractuel art 332-14 IRCANTEC	01/01/2023
1 poste d'adjoint technique TC CNRACL	1 poste d'adjoint technique TC Contractuel art 332-14 IRCANTEC	01/10/2022
	1 poste d'adjoint administratif TNC 60 % IRCANTEC	01/10/2022
1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe TC CNRACL	1 poste d'adjoint technique TC Contractuel art 332-13 IRCANTEC	01/10/2022

TC : Temps complet

TNC : Temps non complet

Contractuel art 332-13 : Contractuel en remplacement

Contractuel art 332-14 : Contractuel poste vacant 1 an

Contractuel art 332-13 : Accroissement temporaire d'activité

Contractuel art 332-14 : Accroissement saisonnier d'activité

Contractuel art. 38 : Recrutement de travailleurs handicapés

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le 20/10/2022



ID : 077-217701226-20221017-DEL_17OCT22__2-DE